

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 29/10/2024
Reçu en préfecture le 29/10/2024
Publié le
ID : 038-213801004-20241022-DEL_20241022_08-DE

Séance du 22 octobre 2024

L'an deux mil vingt quatre et le vingt-deux octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire.

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, Philippe DALBON, Pierre BARUZZI, Stéphanie MENGOLLI, Karim DALIBEY, Thierry GALIFOT, Véronique DUMINI, Florence FAIS, Michel SALVI, Christel METAY, Gérard MARTINEZ, Anne LAURENT, Sébastien PLISSON

Ont donné procuration : Mme Valérie GUGLIELMO-VIRET à M. Pierre BARUZZI
Mme Marie-Claude CERANA à M. Philippe DALBON
M. Jérôme LOOSDREGT à M. Thierry GALIFOT
Mme Audrey BUISSON à Mme Christel METAY
Mme Martine PUGLISI à Mme Véronique DUMINI

Excusées : Mme Audrey MARRON
Mme Amina GHAFIR

Secrétaire de séance : Mme Christel METAY

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
20	Vendredi 18 octobre 2024	Vendredi 18 octobre 2024	Mardi 29 octobre 2024

8. Approbation et signature de la convention d'accueil des écoles primaires du Cheylas à la bibliothèque

Il est rappelé au conseil municipal que les pratiques de lecture de loisir et d'apprentissage doivent concourir à développer le goût de lire.

La bibliothèque municipale de Le Cheylas, service public, est ouverte à l'ensemble de la population de la commune et des environs, enfants et adultes. Elle se donne également pour mission d'accueillir, dans le cadre d'un partenariat actif, les enfants scolarisés dans le cadre des écoles primaires de la commune.

Les objectifs du partenariat entre la commune et les écoles pour l'accueil des élèves à la bibliothèque sont :

- Donner le goût de lire aux enfants
- Faire connaître le fonctionnement de la bibliothèque aux enfants, aux enseignants et par voie de conséquence aux parents
- Susciter l'intérêt des enfants pour qu'ils reviennent avec leurs parents
- Initier les élèves à la recherche documentaire, leur apprendre à chercher un ouvrage par thème, auteur, collection
- Développer un travail en complémentarité entre les agents de bibliothèque et les enseignants dans le cadre de leur projet pédagogique autour de la découverte de la littérature jeunesse
- Permettre aux encadrants l'accès, via le réseau de bibliothèques, à un grand nombre de ressources sur un thème donné.

Afin de fixer les modalités d'accueil, il est nécessaire d'établir une convention entre les différentes parties, étant précisé que ladite convention sera renouvelée chaque année.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **Approuve** la convention d'accueil des groupes scolaires à la bibliothèque,
- **Autorise** le maire ou son représentant à signer ladite convention ou tout acte afférent à la présente délibération.

Décision : Adoptée à l'unanimité

Conseil municipal / DEL_20241022_08

